

[ACTUS ANPLF]

Nouvelles modalités de cotisations pour 2023

L'ANPLF a validé lors de son Assemblée générale du 10 novembre 2022 les nouvelles modalités de cotisations présentées par le Conseil d'Administration. Ce changement est important pour notre structure financée quasi-exclusivement par ses membres et a pour objectif de rétablir l'équité en favorisant les structures qui cotisent pour l'ensemble de leurs adhérents.

Les nouveaux tarifs applicables à partir de 2023 sont donc les suivants, ils viennent remplacer les 50 € d'adhésion individuelle auparavant appliqués :

**Tarif minimum
d'adhésion par
structure membre**

**15€ pour chaque
producteur fermier
adhérent à la structure**



Adhésion individuelle

40€

***dont 11€ d'adhésion au réseau
européen FACEnetwork**

**Accès à des tarifs
préférentiels et à l'assistance
syndicale en cas de litige**

Pourcentage de producteurs fermiers adhérents individuellement	+ 30 %	100%
Avantages	<i>Gouvernance : Droit de vote à l'AG et droit de participation et de vote en CA</i>	<i>Montant de la cotisation individuelle : 20 % de réduction</i>

Montrer votre soutien en adhérent individuellement à notre structure nationale de défense des producteurs laitiers fermiers !

[ACTUS RESEAU]

Charlotte Gohier, notre nouvelle animatrice, en visite dans les structures locales



De gauche à droite : Frédéric Blanchard, président, Charlotte Gohier, animatrice et Rémi Séguin, secrétaire

Charlotte a repris le poste de Yolande le 17 octobre 2022. Elle travaille trois jours par semaine pour l'association à Montpellier.

Depuis son arrivée, elle a pu rencontrer l'APFI, structure présidée par notre président Frédéric Blanchard et PLF Bretagne. L'occasion de renforcer notre dynamique de réseau national.

Invitations à venir : Janvier 2023 : AG de Brebis Lait Provence et Février 2023 : AG ARVD Aveyron et AG ADVPL Normandie

Plan de surveillance DGAL 2022 : vous êtes victime d'une alerte ? L'ANPLF vous soutient !

L'ANPLF a décidé de soutenir financièrement ses adhérents concernés par une alerte sanitaire dans le cadre du plan de surveillance 2022 :

L'aide concerne :

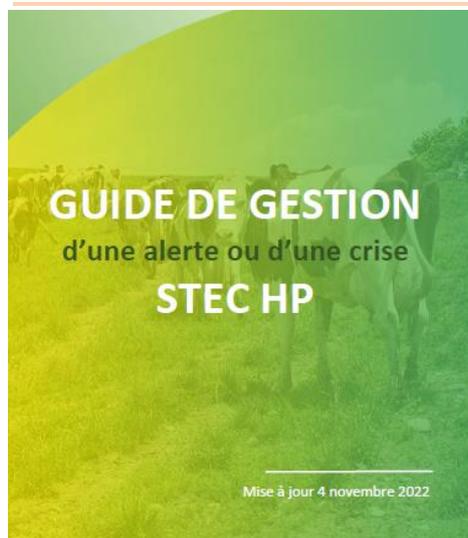
- les cas d'alerte liés au germe STEC uniquement (germe émergent)
- les analyses d'investigation (causes de la contamination? Reprise de la commercialisation ?)

Le Conseil d'Administration de l'ANPLF examinera chaque situation au cas par cas pour fixer le montant à accorder. **Maximum prévu* : 5000 euros / producteur** (*application d'un prorata en fonction du taux de cotisation de la structure)

Contactez votre structure d'accompagnement en leur précisant que vous souhaitez bénéficier de cette aide. L'ANPLF proposera également un soutien technique et syndical.

[EVENEMENTS DE FIN 2022]

20^{ème} édition de la journée 'Sécurité sanitaire des laits'



En décembre 2022, nous avons participé aux Rencontres régionales de la sécurité sanitaire des laits organisées chaque année par la Fédération Régionale des GDS d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Une journée, 7 intervenants autour du thème principal de la gestion de crise sanitaire. L'occasion de présenter le Guide de Gestion d'une alerte ou d'une crise STEC HP réalisé dans la région et à partager aux autres territoires.

Le guide est un outil de médiation à destination des opérateurs pour accompagner la formation d'une cellule de crise permettant la reprise de la commercialisation dans les meilleurs délais.

La gestion d'autres pathogènes (Salmonella Muenster, Listeria monocytogenes) ont aussi été abordés avant de terminer la journée sur les projets de recherche en cours.



Télécharger le guide >>

https://www.frgdsaura.fr/assets/uploads/GDS69/Producteurs%20fermiers/Guide_gestion_crise_STECHP_V04112022.pdf

L'ANPLF transmet ses meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année 2023
Belles réussites dans vos projets fermiers !